

Concertation chartre  
d'engagements sur l'usage des  
produits phytosanitaires –  
loi EGALIM

Atelier participatif de Saint-Denis  
12/10/2020

SNCF Réseau Île-de-France

**Note de Synthèse**

12 octobre 2020



# SOMMAIRE

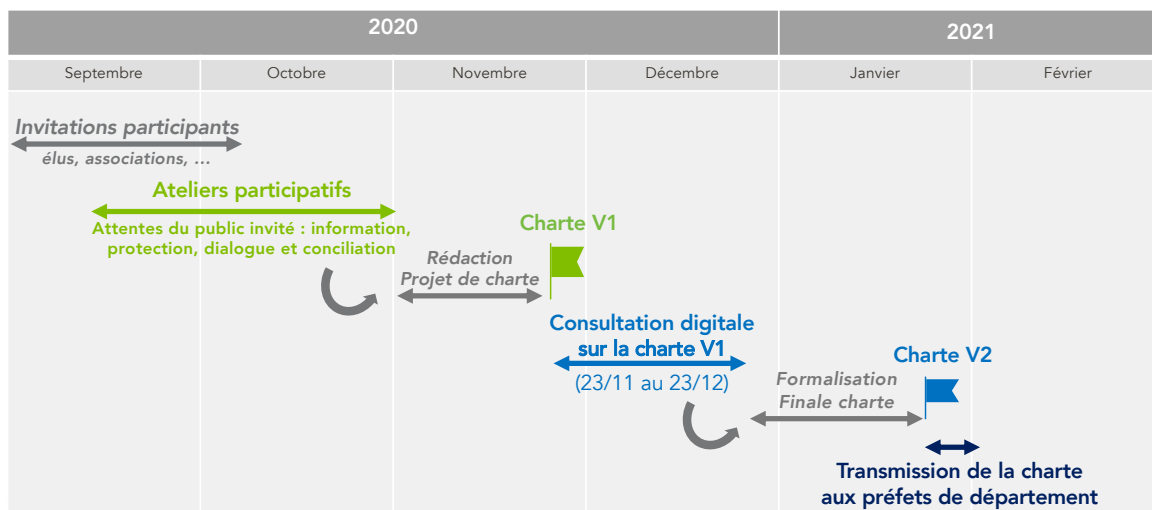
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM .....	3
1.2	DEROULEMENT DE L'ATELIER .....	3
<b>2</b>	<b>SYNTHESE DES ECHANGES.....</b>	<b>4</b>
2.1	PRESENTATION EN PLENIERE.....	4
2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....	8
2.2.1	<i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>8</i>
2.2.2	<i>Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>9</i>
2.2.3	<i>Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>9</i>
2.2.4	<i>Priorisation des contributions par thème.....</i>	<i>9</i>
2.3	SUITES DU PROCESSUS .....	9
2.4	MOT DE LA FIN .....	10
<b>3</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>11</b>
3.1	ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER .....	11
3.2	ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION .....	12
3.2.1	<i>Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>12</i>
3.2.2	<i>Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>13</i>
3.2.3	<i>Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>14</i>
3.3	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS .....	16

# 1 Introduction

## 1.1 Rappel de la démarche de concertation EGalim

L'article 83 de la loi EGalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif du 12/10/2020 à Saint-Denis s'inscrit dans la 1<sup>ère</sup> étape de cette concertation.

## 1.2 Déroulement de l'atelier

33 participant.e.s dont 20 hors équipes SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : 2h30, de 14h15 à 16h45

L'atelier s'est déroulé en 4 temps :

- Introduction générale sur la loi EGalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires ;
- Enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national ;

- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d'engagements : information, protection, dialogue et conciliation ;
- Partage des productions des participants et priorisation.

## 2 Synthèse des échanges

---

### 2.1 Présentation en plénière

#### 2.1.1 Introduction de l'atelier

Après un rappel des règles sanitaires à respecter pour la sécurité de toutes et tous, Nicaya conseil - en charge de l'animation de l'atelier - en présente son déroulement prévisionnel et les règles de travail et d'échanges.

Nicaya conseil propose ensuite aux participant·e·s d'exprimer leurs attentes et besoins vis-à-vis de l'atelier (cf. Annexe 1). Les principales attentes portent sur :

- Les engagements de SNCF Réseau pour sortir de l'utilisation des produits phytosanitaires;
- Le partage d'information sur les pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré et ses abords ;
- Les dispositions prises par SNCF Réseau pour la biodiversité, les zones humides, ... ;
- Des précisions sur les traitements utilisés et les alternatives pouvant être mises en place ;
- Les modalités d'échange avec les services maîtrise de la végétation de SNCF Réseau.

Il est rappelé aux participant·e·s la possibilité d'aborder d'autres thèmes que ceux prévus lors de l'atelier, en le formulant à l'oral ou en le précisant dans le **Cahier d'expression** à disposition dans la salle.

#### 2.1.2 Présentation de la concertation EGalim et des pratiques de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation

Dans un premier temps, Lucette VANLAECKE, Directrice Clients et Services de SNCF Réseau Île-de-France, accueille et remercie les participant·e·s de leur présence. Elle rappelle l'étendue du réseau ferroviaire en région Île-de-France et les enjeux de sécurité liés au transport de trois millions de voyageurs par jour ainsi qu'au personnel SNCF Réseau travaillant sur les voies. Elle rappelle les engagements de SNCF Réseau de sortir du glyphosate dès 2021, et à terme, de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse. Elle précise également l'objectif de cette concertation et de cet atelier : de recueillir les contributions des participant·e·s pour construire une

charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires. Elle rappelle que SNCF Réseau a décidé, dans un objectif de transparence, de réaliser cette concertation sans charte pré-rédigée. Elle précise enfin qu'elle se tient à disposition des participant·e·s.

Dans un second temps, SNCF Réseau **précise le cadre de la loi EGalim et de la concertation engagée** ainsi que les **pratiques actuelles de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et les démarches engagées pour sortir en 2021 de l'usage du glyphosate, et à terme de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse.**

Les échanges qui ont suivi ont porté sur les points suivants :

- **Les modalités de la concertation et les engagements de SNCF Réseau**
  - Une participante demande des précisions sur les moyens qui seront mis en place par SNCF Réseau pour sortir des produits phytosanitaires dans le cadre de la loi EGalim :
    - SNCF Réseau indique que la loi EGalim n'a pas pour objet d'interdire l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle a pour objectif d'encadrer leur utilisation par des chartes d'engagements portant sur l'information, les mesures de protection des riverains et les modalités de dialogue et de conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires.
  - Une participante souhaite des précisions sur la charte d'engagements qui sera mise en place par SNCF Réseau et la possible réduction des distances de sécurité pour l'utilisation de produits phytosanitaires au regard des concertations EGalim menées dans le monde agricole.
    - SNCF Réseau précise que l'entreprise s'est d'ores et déjà engagée à sortir d'ici 2021 du glyphosate et, à terme, des produits phytosanitaires. Les enjeux de SNCF Réseau sont donc totalement différents.
  - Une participante demande si les préfets pourront demander des ajouts ou des compléments sur la charte d'engagements qui leur sera soumise à validation.
    - La charte d'engagements de SNCF Réseau sera soumise à l'approbation de chaque Préfet de département concerné comme tout utilisateur de produits phytosanitaires. D'éventuelles spécificités locales pourront apparaître en annexe de la charte nationale de l'entreprise.
  - Un participant demande si la charte d'engagements qui sera validée par les Préfets de région encadrera également les opérateurs concurrents pouvant être amenées à exercer sur le réseau ferré national.

- SNCF Réseau indique que la charte d'engagements aura une valeur juridique puisque approuvée par les Préfets. Avec l'ouverture à la concurrence, SNCF Réseau demeurera une entreprise unique : cela n'affectera donc pas les engagements pris en faveur de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.
- **L'utilisation de produits phytosanitaires par SNCF Réseau**
  - Une participante demande quels produits sont utilisés comme débroussaillants.
    - SNCF Réseau indique que la liste des débroussaillants utilisables sera revue lors du prochain contrat-cadre en 2022. Les débroussaillants utilisés ont tous une AMM<sup>1</sup> et un usage permettant de les utiliser sur les dépendances vertes de SNCF Réseau. Les débroussaillants sont prohibés sur les dépendances vertes au droit des parcelles soumises à la réglementation EGalim. Si nécessaire, l'entreprise pourra recourir à la pratique du badigeonnage<sup>2</sup> empêchant tout risque de dérive ou de dispersion.
  - Une participante demande depuis quand SNCF Réseau travaille à la sortie des produits phytosanitaires et du glyphosate.
    - SNCF Réseau indique travailler depuis 2016, en collaboration avec l'Allemagne et la Suisse, sur des technologies innovantes.
  - Une participante demande à SNCF Réseau comment réussir à faire du zéro phyto dans les communes concernées et réussir à rattraper le retard.
    - SNCF Réseau indique que pour mener au mieux la conduite du changement, des animations-métiers sont organisées pour former les établissements en région et les surveillants de travaux. Des formations internes sont également effectuées sur la maîtrise de la végétation.
  - Un participant demande des précisions sur les produits de biocontrôle utilisés.

---

<sup>1</sup> Autorisation de Mise sur le Marché

<sup>2</sup> Suite à l'abattage de l'arbre, la plaie encore fraîche est badigeonnée à l'aide d'un pinceau ou d'un tampon avec un produit autorisé pour la dévitalisation des arbres sur pied. Les doses et conditions d'emploi varient selon la spécialité commerciale utilisée.

Cette pratique est particulièrement efficace et elle évite la dérive du produit herbicide par l'absence de pulvérisation et donc d'embruns.

- SNCF Réseau précise qu'il s'agit de produits à base d'acide pélargonique. Issu de substances naturelles, c'est le seul produit de biocontrôle autorisé sur voies ferrées et validées par l'ANSES<sup>3</sup>.
  - Un participant demande quelles sont les distances de sécurité respectées aux abords des zones de non-traitement, comme les cours d'eau.
    - SNCF Réseau indique que l'ensemble des produits utilisés ont une zone de non-traitement à 5 mètres. Les trains désherbeurs sont connectés à des systèmes GPS qui permettent des coupures automatiques 5 mètres avant et jusqu'à 5 mètres après un cours d'eau.
- **L'entretien de la végétation aux abords des voies**
  - Une participante demande à ce que des descriptions soient faites sur les emprises mal entretenues et certaines coupes réalisées par SNCF Réseau.
    - En cas de problème sur l'entretien effectué aux abords des voies, SNCF Réseau propose de se déplacer pour rencontrer les communes et constater le travail réalisé pour trouver des solutions pouvant être mises en place.
  - Une participante précise que les enjeux de maîtrise de la végétation ne sont pas les mêmes en petite couronne et dans les zones rurales d'Île-de-France.
    - SNCF Réseau a bien conscience de ces enjeux différenciés et travaille déjà de manière différente en zone urbaine.
- **Les alternatives à l'usage des phytosanitaires (sortie du glyphosate, pose de géotextiles, ...)**
  - Un participant demande des précisions sur l'éco-pâturage.
    - SNCF Réseau indique qu'il s'agit d'une démarche en développement et en collaboration avec des agriculteurs. L'éco-pâturage nécessite des investissements en clôture pour garantir la sécurité des trains qui circulent mais également celle des animaux le long des voies.

---

<sup>3</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. L'ANSES a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement et du travail, en vue d'éclairer la décision du public. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'ANSES est chargée de la délivrance, du retrait ou des modifications des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

- Un participant demande des précisions sur l'implantation de plantes sur les voies de services.
  - SNCF Réseau précise que l'objectif est de pouvoir avoir de la végétation maîtrisée et contrôlée sur les voies de services. Un travail est mené avec des universités et des start-ups sur le développement de végétations correspondant aux contraintes des voies ferrées. Ces expérimentations se concentrent pour l'instant sur les voies de services qui ont des contraintes moins importantes que les voies de transports d'usagers.
- Un participant manifeste son intérêt pour la pose de géotextile.
- **La collaboration avec les communes et les entreprises sous-traitantes**
  - Un participant demande des précisions sur les modalités à mettre en place pour que les communes travaillent en collaboration avec SNCF Réseau sur des sujets de maîtrise de la végétation.
    - SNCF Réseau indique que des conventions de gestion peuvent être mises en place avec les communes pour qu'elles entretiennent des emprises de SNCF Réseau.
  - Une participante demande si des cahiers des charges sont mis en place avec les entreprises sous-traitantes.
    - SNCF Réseau confirme qu'il existe des cahiers des charges très précis pour les entreprises sous-traitantes.

## 2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

Les participant·e·s ont ensuite été invité·e·s à travailler en sous-groupes pour formuler des contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGalim pour la charte d'engagements :

- **Information** sur l'usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

*Le détail des contributions faites en atelier est proposé en Annexe 2 de la présente note de synthèse.*

### 2.2.1 Information en matière d'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les attentes suivantes en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires :



- Le partage d'informations avec les collectivités, les associations, les riverains ... (cartographie, produits utilisés, dates de traitement, ...)
- La mise en place d'interlocuteurs dédiés et identifiés au sein de SNCF Réseau
- Des informations précises et accessibles sur les produits phytosanitaires utilisés par SNCF Réseau.

### 2.2.2 Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les attentes suivantes en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires :

- L'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Le développement de pratiques alternatives
- La mise en place de barrières de protection le long des voies
- Le respect strict de la réglementation en vigueur concernant les distances de sécurité, les zones de non-traitements, les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires...

### 2.2.3 Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les attentes suivantes en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires :

- L'identification d'interlocuteurs dédiés au sein de SNCF Réseau
- La mise en place de mesures compensatoires en cas de litiges liés au non-respect de la charte d'engagements.
- Privilégier les échanges humains et le travail en concertation
- La mise en place d'un processus de traitement des sollicitations

### 2.2.4 Priorisation des contributions par thème

Après avoir partagé les résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants ont priorisé les contributions en fonction de celles qui leurs paraissent prioritaires à mettre en œuvre.

## 2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance, SNCF Réseau présente les suites du processus de concertation :

- Diffusion du support de présentation et d'une synthèse de l'atelier ;
- Poursuite de l'étape 1 de la concertation avec de nouveaux ateliers en région ;

- Élaboration de la charte d'engagements.

Au terme de l'atelier, SNCF Réseau remercie les participant·e·s pour leur participation active et leur présence à l'atelier.

## 2.4 Mot de la fin

Au terme de l'atelier, Nicaya conseil demande aux participant·e·s un mot d'appréciation sur l'atelier :

Les contributions des participant·e·s sont les suivantes :

- Avancer x 2
- Le début
- Informer enfin
- Chemin
- Aboutir
- Satisfait
- Surprenez-nous
- Espérance
- Frustré

## 3 Annexes

---

### 3.1 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l'atelier

Les participant·e·s ont été invité·e·s en début d'atelier à exprimer leurs attentes et besoins pour cette réunion.

- Demander l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires par SNCF Réseau pour désherber les voies.
- Demander à SNCF Réseau de prendre exemple sur certains pays qui utilisent des produits innovants, comme la vapeur d'eau pour arrêter d'utiliser des produits phytosanitaires.
- Comprendre pourquoi des haies ont été dévastées dans une commune afin que les élu·e·s soient informé·e·s des techniques de maîtrise de la végétation et puissent retransmettre l'information aux riverains qui les sollicitent à ce sujet.
- Écouter le positionnement de SNCF Réseau sur l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Connaître l'impact des produits phytosanitaires sur la population.
- Connaître les produits utilisés sur la végétation.
- Connaître l'intérêt de SNCF Réseau de préserver la nature le long des voies.
- Savoir comment SNCF Réseau peut être partenaire de la protection de la biodiversité.
- Connaître les produits que SNCF Réseau prévoit d'utiliser pour entretenir les voies et garantir la santé de la population mais également de la faune aux abords des voies.
- Savoir comment SNCF Réseau pourrait travailler avec des associations ou des tiers sur l'entretien de leurs emprises et sur le traitement des plantes jugées indésirables.
- Comprendre comment SNCF Réseau se mettra en conformité avec les territoires zéro-phyto
- Comprendre comment SNCF Réseau pourrait exploiter au mieux les abords des voies en constituant des refuges de biodiversité.
- Partager les techniques employées dans les communes zéro-phyto.
- Connaître les mesures de protection mises en place par SNCF Réseau aux abords des cours d'eau et les dispositions prises pour limiter les risques d'épandages ou de pollutions des points d'eau.
- Connaître les protections mises en place pour les personnes circulant aux abords des voies mais également pour les personnes habitant le long des voies.
- Connaître les traitements utilisés dans les gares et les zones urbaines.

- Connaître les engagements de SNCF Réseau pour sortir des produits phytosanitaires.

## 3.2 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail ont été consignées en séance sur des paper-board. Elles sont retranscrites littéralement ci-dessous pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est proposé dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis).

### 3.2.1 Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants effectué en séance.

Information	
Meilleure communication avec les communes	11
Détail des interventions (zone, horaires, type de produit / technique, AMM <sup>4</sup> , dangerosité du produit, mesures de protection, ...)	9
Justifier le choix de la solution utilisée (technique / produit)	9
Avoir une personne référente sur ce sujet par commune	8
Diffusion de l'information en ligne, dans les gares, dans les trains, par sms, dans la gazette, sur les applications des communes et des collectivités ou tout autre support pour mieux communiquer sur les pratiques de maîtrise de végétation	7
Faire de la pédagogie concernant les objectifs des traitements	7
Diffuser l'information via une mailing liste d'utilisateurs du réseau SNCF	2
Améliorer le dialogue entre SNCF et les collectivités	2
Traiter ces sujets dans les comités de ligne / d'axe	2

<sup>4</sup> Autorisations de Mise sur le Marché

Y a-t-il des nanoparticules dans la composition des produits utilisés ?	1
Délai de 1 à 2 semaine(s) minimum pour prévenir la commune (voir une année à l'avance)	1
Boitage	
Diffuser l'information auprès des bailleurs sociaux / privés	

### 3.2.2 Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Mesures de protection	
Eviter d'utiliser la chimie (produits phytosanitaires)	17
Développer les solutions alternatives : - Méthodes non chimiques (manuelles, thermiques, plantes concurrentes) - Phytoremédiation (plantes dépolluantes) métaux lourds	12
Importance du diagnostic du site pour adapter les traitements	8
Adapter les moyens humains aux problèmes spécifiques	5
Les haies existantes doivent être utilisées comme mesures de protection des riverains (eleagnus, fusains, laurier tui) elles doivent être plus denses et les plus hautes possible	5
Protection de la ressource en eau, qu'elle soit souterraine, fossé, non visible, non notée sur les cartes IGN (prendre contact avec la mairie pour la connaissance de ces points d'eau)	3
Remplacement des haies supprimées par d'autres structures de protection (ni murs, ni panneaux qui dérivent le vent mais ne filtrent pas. Plutôt des brandes de 3 mètres haut minimum)	3
Plantes bio-indicatrices	2

Vigilance spéciale aux abords des zones où il y a des enfants, des riverains, des malades, des maisons de retraite. Quand création de nouveaux établissements, la mairie doit informer SNCF.	1
Faire évoluer les conditions d'application <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hygrométrie (cf. agriculteurs)</li> <li>- Sécheresse</li> </ul>	

### 3.2.3 Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Dialogue et conciliation	
Lister les interlocuteurs (élus, riverains, associations, conseils de quartier, usagers) Un interlocuteur unique (SNCF Réseau) pour un territoire à définir	13
Négociation des mesures de compensation suite à un litige ou un conflit dans le cas où la charte n'est pas respectée	12
Accusé de réception et engagement délai réponses	9
Rencontre physique suivie d'un compte-rendu diffusé largement	7
Information doit être remontée en comité d'axe	4
Aviser au préalable les riverains / communes avant abattage arbres par exemple.	4
Concertation / questions avec les agents de terrain en première ligne des risques	2
Identifier la ou les personnes / communes « AMBASSADEURS »	2
Mettre en place le dialogue	1
Guichet plateforme (infos) + réponse suite litige	1
Moyens (Réseau social, plateforme, forum de discussion, un référent par ville, une rencontre régulière physique)	
FAQ – foire aux questions + adresse mail	
Dédier une équipe SNCF Réseau par échanges	

### 3.3 Annexe 3 : liste des participants

#### Participants :

- ABENA Gabin
- ANNIS-CHAMPION Tracy
- BIGA Jean-Bernard
- DAROY Luc
- DEFFAIRI SAISSAC Dina
- GAUVIN Anne-Elisabeth
- GILLAN Hubert
- GREMION Karine
- LECUYER Lionel
- LEGOUPILLOT Romain
- OURO-YONDOU Sarah
- READ Aline
- REMESY Romain
- RENARD Mathilde
- SCHNEIDER Claude
- TRICHET-ALLAIRE Dominique
- VALENTIN Jean-Pierre
- VAN DEN BRINK Sylvie
- VERNA Michel
- ZANOTTI Valérie

#### SNCF Réseau :

- KARLIN Christophe
- HAISSANT Christophe
- BONY Mathieu
- VANLAECKE Lucette
- COUVRECHEF Claire
- SEKIRANOVA Albena
- BOTELHO Gabrielle
- BERTHON Pauline
- DEMONDION Lucie
- VANDEN BERGHE Franck
- BORDAGE Virginie

#### Nicaya Conseil :

- BIROT Patrice
- FLEURUS Jordan

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -  
loi EGalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

[www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation)

